



Liste des documents pour le dossier administratif inscription- Request for admission documents to LFIA

(ENGLISH VERSION BELOW)

Afin de compléter le dossier de demande d'inscription pour votre(vos) enfant(s) ,nous vous demandons de bien vouloir nous adresser les pièces ci-dessous :

- Copie du passeport ou de la carte d'identité de l'enfant
- Copie du livret de Famille ou de l'extrait d'acte de naissance et acte de mariage en français ou en anglais
- Un courrier de demande d'inscription signé des 2 parents ([modèle ci-joint](#))
- Situation d'adoption : certificat d'adoption ou déclaration sur l'honneur des 2 parents
- Situation parents divorcés : copie du jugement de divorce
- Dossier scolaire de l'élève (2 années précédentes)
- Certificat de scolarité
- Pour tout enfant, non ghanéen, nécessité de présenter dans les 3 mois suivant l'inscription:
 - o le permis de résidence de l'enfant
 - o pour les enfants de 6 ans et plus, une carte d'identité de non-citoyen/NON CITIZEN (obligation requise par les autorités ghanéennes, pour plus de détails cliquer sur le lien suivant : [Enregistrement NON CITIZEN CARD](#))

Après réception de la totalité des documents le dossier de votre(vos) enfant(s) sera étudié puis un message de validation vous sera envoyé.

NB : Il a été établi que votre enfant doit passer un test de positionnement en maîtrise de la langue et en mathématiques. La procédure de passation de tests, obligatoire au sein des établissements de l'AEFE, est mise en place pour les élèves non francophones ou issus d'un système francophone autre qu'un système français homologué par le Ministère de l'Education nationale français. L'étude réalisée après la passation des tests de positionnement est destinée à préparer l'accueil des élèves au sein de l'établissement : mieux connaître l'élève au vu de l'acquisition des compétences en maîtrise de la langue maternelle à l'oral et à l'écrit et de l'acquisition des compétences en mathématiques. Il n'y a donc pas de nécessité de préparation spécifique, ce n'est pas un examen d'entrée au lycée.

Voici la date et l'horaire prévus pour ces tests : .



In order to complete the enrolment application for your child(ren), please send us the following documents :

- Copy of the child's passport or identity card
- Copy of the child's family record book or birth certificate and marriage certificate in French or English
- enrolment request letter signed by both parents ([sample enclosed](#))
- Adoption situation : adoption certificate or declaration of honour from both parents
- Situation of divorced parents : copy of divorce decree
- Pupil's school reports (2 previous years)
- School attendance certificate
 - For all non-Ghanaian children, the following documents must be presented within 3 months of enrolment :
 - the child's residence permit
 - for children aged 6 and over, a non-citizen identity card/NON CITIZEN CARD (required by the Ghanaian authorities, for more details click on the following link : [Enregistrement NON CITIZEN CARD](#))

Once all the documents have been received, your child(ren)'s application will be examined and a validation message will be sent to you.

NB: It has been established that your child must take a placement test in language proficiency and mathematics. The test-taking procedure, which is compulsory in AEFÉ schools, is set up for non-French-speaking pupils or pupils from a French-speaking system other than one approved by the French Ministry of Education. The purpose of the study carried out after the placement tests is to prepare pupils for their arrival at the school: to get to know the pupil better in terms of the acquisition of oral and written mother tongue skills and the acquisition of mathematical skills. There is therefore no need for specific preparation, as this is not a lycée entrance exam.

Below are the dates and times for these tests: